PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE NEUF

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 2 juin 2009**, à 19 h, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Andrée Habel, district 1
Diane McCready, district 2
Alain Ouellette, district 3
François Boyer, district 4
Claude Boucher, district 5
Jean Dumais, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Roland Charbonneau, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.

RÉSOLUTION 231-06-09
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Diane McCready, et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 19 h 30.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

RÉSOLUTION 232-06-09
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

8A : Autorisation à la compagnie Société de gestion Westgate afin de déposer une demande de CA auprès du MDDEP afin de réaliser un champ d'épuration communautaire sur les lots 4 303 946, 3 764 494 et 3 764 465;

8B : Donner un avis de motion : Règlement numéro 587-2009-01 modifiant le règlement 587-2009 décrétant l'imposition des taux de taxation, des compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2009.

RÉSOLUTION 233-06-09
MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 596 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (175 000 $) POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GROUPES ÉLECTROGÈNES, DE TÉLÉMÉTRIE ET DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS POUR LES AQUEDUCS PHELAN, LAROCHELLE ET BÉDARD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 586

CONSIDÉRANT l'adoption de ce règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT que certaines modifications sont nécessaires au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par M. le conseiller François Boyer, appuyé par Mme la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

DE MODIFIER le règlement numéro 596 autorisant un emprunt de cent soixante-quinze mille dollars (175 000 $) pour des travaux d'installation de groupes électrogènes, de télémétrie et de réfection de bâtiments pour les aqueducs Phelan, Larochelle et Bédard et abrogeant le règlement 586 comme suit :

- Abroger l'article 10;

- Remplacer l'annexe A du règlement 596 par l'annexe A-1 ci-joint.

RÉSOLUTION 234-06-09
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT - AUBERGE COLFORD

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté le Maire et/ou le directeur général afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition desdits lots lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT que le conseil accepte de déposer une promesse d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Mme la conseillère Diane McCready, appuyé par Mme la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint à la signature d'une promesse d'achat concernant l'Auberge Colford et ce, selon les termes édictés dans ladite promesse d'achat.

RÉSOLUTION 235-06-09
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ABRÉGÉ PROLONGEMENT DU DOMAINE BÉRIAU – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2009-BER-01

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de prolonger la rue du Domaine Bériau à des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 140-04-09 adoptée par les membres du Conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2009, qui acceptait la réalisation d'un rond-point au bout de la rue du domaine Bériau;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Mme la conseillère Diane McCready, appuyé par Mme la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint à la signature du protocole d'entente abrégé relatif au prolongement de la rue du domaine Bériau PE-2009-BER-01.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

RÉSOLUTION 236-06-09
AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UN PANNEAU À MESSAGERIE VARIABLE ET D'UNE REMORQUE RADAR

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'achat d'un panneau à messagerie variable et d'une remorque radar;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
Société de services en signalisation SSS Inc. (PIV)	8 400.00 $
Signel services Inc. (SRP411)	6 400.00 $
Ver-Mac Inc. (SP715)	8 000.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Société de services en signalisation SSS Inc. pour l'achat d'un panneau à messagerie variable et d'une remorque radar, et ce, au montant de 8 400.00 $ excluant les taxes applicables, et ce, selon leur soumission du 12 mai 2009.

D'IMPUTER cette dépense à même le fonds de roulement, 2 ans, au code budgétaire 22-300-00-643.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 237-06-09
AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS DE PROCÉDER À LA RÉNOVATION DE L'EXTÉRIEUR DE LA SALLE DES SCOUTS AU PARC PHÉLAN

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des rénovations de l'extérieur de la salle des scouts au parc Phélan;

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Broué, directeur des sports et des loisirs, a effectué une recherche de prix;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
Constructions Lussier et frères Inc.	29 318.00 $
Construction Rosemère	35 250.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *Construction Lussier et frères Inc.* pour un montant de 29 318.00 $ excluant les taxes applicables conformément à leur soumission datée du 7 avril 2009.

ET D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire 22-400-96-711, et ce, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 598.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fonds parcs et terrains de jeux.

_____

Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 238-06-09 (Modifiée par 374-08-09)
AUTORISATION À LA COMPAGNIE SOCIÉTÉ DE GESTION WESTGATE AFIN DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AFIN DE RÉALISER UN CHAMP D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE SUR LES LOTS 4 303 946, 3 764 494 ET 3 764 465

CONSIDÉRANT que la compagnie Société de gestion Westgate désire construire une garderie sur le lot 4 303 945;

CONSIDÉRANT que les conditions de sol ne sont pas idéales à la construction d'un champ d'épuration individuel;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de réaliser conjointement un champ d'épuration communautaire sur les lots 4 303 946, 3 764 494 et 3 764 465;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2009-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 587-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DES COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2009

Monsieur le conseiller Jean Dumais donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro 587-2009-01 modifiant le règlement 587-2009 décrétant l'imposition des taux de taxation, des compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2009.

Une copie du règlement est remise à tous les membres du Conseil présents.

Une dispense de lecture est signifiée lors de l'adoption du règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19 h 46 à 19 h 47.

RÉSOLUTION 239-06-09
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 50 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Roland Charbonneau	Claude Panneton
Maire	Directeur général